

Le Comité régional,

Ayant examiné les dispositions de la résolution WHA19.36 adoptée par la Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, et

Ayant pris connaissance du rapport présenté par le Directeur régional sur l'épidémiologie et la prévention des accidents;

1. ESTIME que la lutte contre les accidents est un vaste problème qui revêt de nombreux aspects, et que l'OMS peut apporter son aide en rassemblant et analysant des statistiques, en fournissant des renseignements aux gouvernements et en présentant sur demande des recommandations appropriées concernant les mesures préventives.
2. PROPOSE que le sujet soit envisagé comme thème des discussions techniques d'une future session du Comité.